

CONSEIL MUNICIPAL

- LE TUZAN – 2025

Date : 11/04/2025

ORDRE DU JOUR

01/ Désignation du secrétaire de séance.

02/ Approbation du compte-rendu du conseil du 21 Novembre 2024

03a / Approbation du compte administratif de la commune 2024.

03b / Approbation du compte administratif de l'eau 2024.

04a / Approbation du compte de gestion « Commune 2024 ».

04b / Approbation du compte de gestion « Eau 2024 ».

05 / Vote du taux de Fongibilité « maximum 7.5% »

06a / Vote du budget primitif 2025 de la Commune.

06b / Vote du budget primitif 2025 de l'eau.

07 / Vote redevances « performance des réseaux d'eau potable ».

08 / Vote des taux d'impositions « taxes locales directes 2025 ».

09 / Délibération tarif de l'eau.

10 / Délibération « Syndicat d'électrification Bernos-Beaulac ».

11 / Délibération AMG « Chasse à la palombe ».

12 / Délibération subventions « Collège François Mauriac ».

13 / Délibération subventions « Tour Cycliste de la CDC Sud Gironde ».

14 / Délibération subventions « Jeunes Sapeurs-pompiers de Saint-Symphorien ».

15 / Délibération subventions associations communales « ACCA CHASSE, APE, TUZ'AN FETES ».

16 / Délibération cotisation COMICE AGRICOLE.

17 / Délibération cotisation « Commune forestière de Gironde ».

Questions Diverses

Compte-rendu du Conseil Municipal du vendredi 11 Avril 2025

01 / Désignation du secrétaire de séance :

Le secrétaire de séance désigné par le conseil municipal est : M. Frédéric BARD

Ouverture de la séance le vendredi 11 Avril 2025 à 19H30

Sont présents à la séance :	Absen(e)s :
☐ Mme. BENICH Christiane (Maire de la Commune) ☐ M. PENY Adrien (1er adjoint) ☐ M. BENICH Sébastien (Conseiller) ☐ M. Olichon Vincent (Conseiller) ☐ M. ALONSO Sébastien (Conseiller) ☐ M. BARD Frédéric (Conseiller)	☐ Mme. KUENTZ Alexandra

☐ Mme Alexandra Kuentz a donné son pouvoir par procuration à M. Olichon Vincent

02 / Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 21 Novembre 2024 :

Le compte-rendu du conseil municipal du 16 Octobre 2024 est approuvé à l'unanimité.

03a / Approbation du compte administratif de la commune 2024 :

Sous la présidence de M. PENY Adrien

Pour 6

Voté à l'unanimité.

03b / Approbation du compte administratif de l'eau 2024 :

Sous la présidence de M. PENY Adrien

Pour 6

Voté à l'unanimité.
<u>04a / Approbation du compte de gestion « Commune 2024 » :</u>
Pour 5, Abstention 2. Voté à la majorité.
<u>04b / Approbation du compte de gestion « Eau 2024 » :</u>
Pour 5, Abstention 2. Voté à la majorité.
<u>05 / Vote du taux de fongibilité « Maximum 7.5% » :</u>
Pour 7. Voté à l'unanimité.
<u>06a / Vote du budget primitif 2025 de la commune :</u>
Pour 7. Voté à l'unanimité.
<u>06b / Vote du budget primitif 2025 de l'eau :</u>
Pour 7. Voté à l'unanimité.
<u>07 / Vote redevances « performance des réseaux d'eau potable » :</u>
Pour 7. Voté à l'unanimité.
<u>08 / Vote des taux d'impositions « taxes locales directe 2025 » :</u>
Pour 4, Abstention 3 Voté à la majorité.
<u>09 / Délibération tarif de l'eau :</u>
Pour 7 Voté à l'unanimité.
<u>10 / Délibération « syndicat d'électrification Bernos-Beaulac » :</u>
Titulaire : Mme BENICH Christiane Suppléant : M. BARD Frédéric Pour 7 Voté à l'unanimité.
<u>11 / Délibération AMG « Chasse à la palombe » :</u>
Pour 7 Voté à l'unanimité.
<u>12 / Délibération subventions « Collège François MAURIAC » :</u>
Demande de subvention afin d'aider les élèves du collège de François MAURIAC domiciliés à Le Tuzan : Voyage en Espagne des 4eme 100€/élèves, voyage à Toulouse des 3eme 25€/élèves, UNSS 5€/élèves. Pour 7 Voté à l'unanimité.

13 / Délibération subvention « Tour cycliste de la CDC Sud Gironde » :

Subvention de 100€

Pour 7

Voté à l'unanimité.

14 / Délibération subvention « jeunes sapeurs-pompiers de Saint-Symphorien » :

Subvention de 300€ accordé

Pour 7

Voté à l'unanimité.

15 / Délibération subventions associations communale « ACCA CHASSE, APE, TUZ'AN FETES » :

Pour chaque association de la commune :

ACCA CHASSE : 300€

APE : 300€

TUZ'AN FETES : 300€

Pour 7

Voté à l'unanimité.

16 / Délibération cotisation COMICE AGRICOLE :

Demande de cotisation qui n'apporte rien au village.

Pour 2, contre 4, abstention 1

Rejeté.

17 / Délibération cotisation « Commune Forestière de Gironde » :

Pour 7

Voté à l'unanimité.

CLOTURE DE LA SEANCE

Tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, le conseil municipal est clôturé à 23h00

Questions Diverses

Demande de compteur forain, projet à l'étude.